



Commune de CRÉANCEY  
21320 CRÉANCEY

Tél: 03.80.90.89.28 Fax : 03.80.90.89.71  
e-mail : [mairie.creancey@orange.fr](mailto:mairie.creancey@orange.fr)

# ARRETE DU MAIRE

## A2022-22

### PRECRIVANT LA NUMEROTATION D'IMMEUBLES SITUES HAMEAU DE BAUME & LES PORTES DE BOURGOGNE

Le Maire de la Commune de CREANCEY ,

- Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L 2213-28 ;
- Vu l'article R 610.5 du code pénal qui prévoit que la violation des interdictions ou le manquement aux obligations édictées par les décrets et arrêtés de police sont punis de l'amende prévue pour les contraventions de la 1<sup>ère</sup> classe ;

**Considérant** que le numérotage des immeubles constitue une mesure de police générale que seul le maire peut prescrire;  
**Considérant** qu'il est nécessaire de numérotter les immeubles situés Rue Saint Gervais dans le Hameau de Baume et dans la zone Les Portes de Bourgognes;

## ARRÊTE

### ARTICLE 1<sup>er</sup> :

Il est prescrit la numérotation suivante :

N° immeuble	N° de parcelle
2 Rue Saint-Gervais – Hameau de Baume (Pajot Yannick)	ZS 1 (en cours de division)
4 Rue Saint-Gervais – Hameau de Baume (Couillien / André)	ZS 1 (en cours de division)
6 Rue Saint-Gervais – Hameau de Baume (parcelle à vendre)	ZS 1 (en cours de division)
12 Les Portes de Bourgognes (SCI L'Abeille – AVIVA)	ZP 45 (en cours de division)
14 Les Portes de Bourgognes (En Gibassier – CHEVALIER)	ZP 45 (en cours de division)

Le plan parcellaire présentant la nouvelle numérotation est annexé au présent arrêté.

### ARTICLE 2 :

Le numérotage est matérialisé par l'apposition sur la façade de chaque bâtiment ou mur de clôture d'une plaque qui sera fournie par la mairie.

### ARTICLE 3 :

Les numéros doivent toujours rester facilement accessibles à la vue.

Nul ne peut, à quelque titre que ce soit, mettre obstacle à leur apposition, ni dégrader, recouvrir ou dissimuler tout ou partie de ceux apposés.

### ARTICLE 4 :

Aucun numérotage n'est admis autre que celui prévu au présent règlement.

Aucun changement ne peut être opéré sans autorisation de l'autorité municipale.

### ARTICLE 5 :

Le présent arrêté sera transmis au centre des impôts foncier et du cadastre de Dijon pour mise à jour.

### ARTICLE 6 :

Les infractions au présent arrêté seront constatées et poursuivies conformément aux lois.

### ARTICLE 7 :

Le présent arrêté sera adressé à Madame la Sous-Préfète de Beaune, au Centre des impôts foncier et du cadastre de Dijon et notifié aux intéressés.

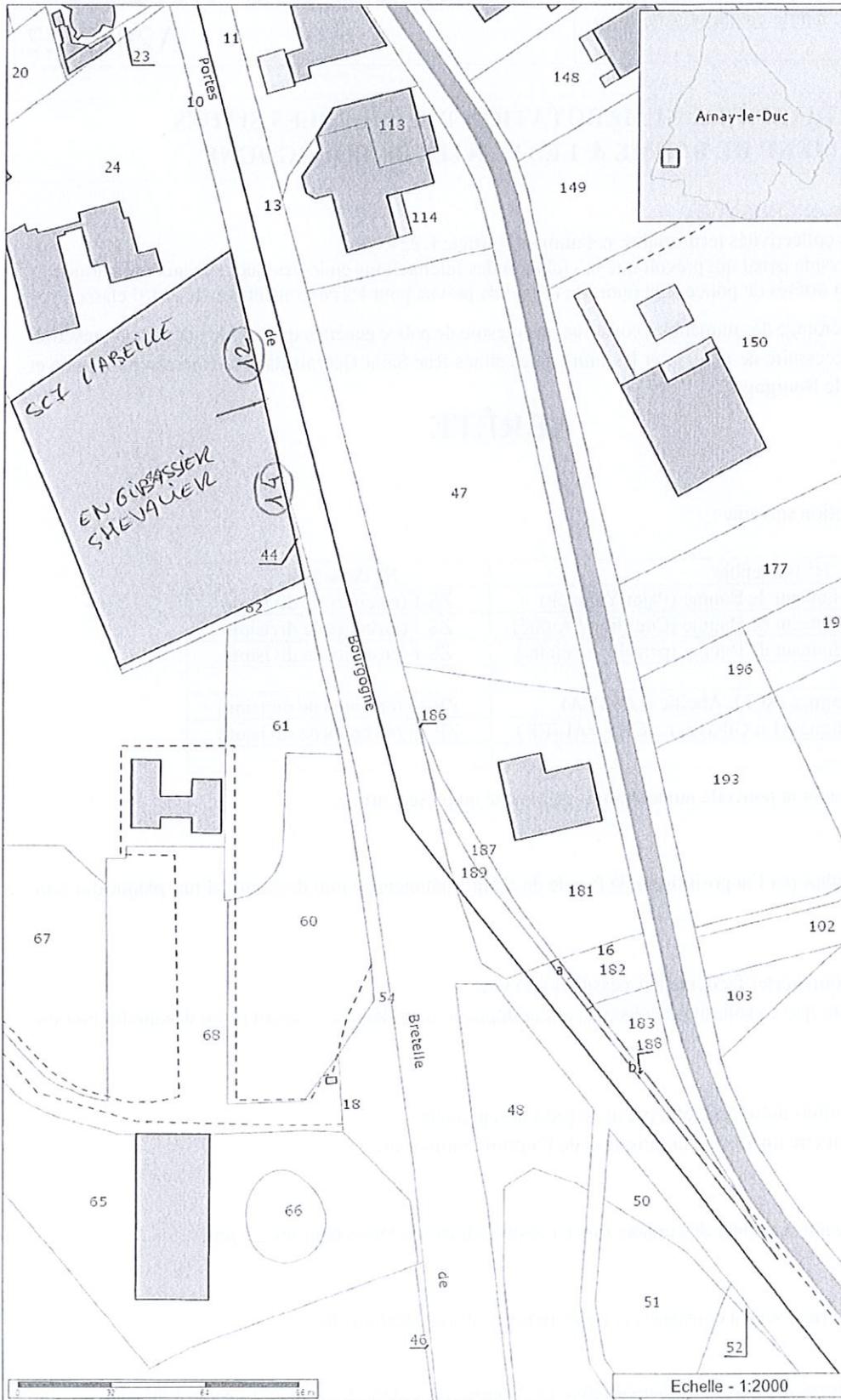
Je certifie le caractère exécutoire du présent arrêté,  
affiché aux emplacements officiels.

Fait à Créancey, le 19 mai 2022

Le Maire,

Jocelyn CHAPOTOT





## Légende

AZ Numéros voies

Eau surfacique

Etiquettes voies

Etiquettes cours d'eau

Etiquettes subdivisions

Sections

Réseau Ferré

Etiquettes sections

Etiquette parcelles

Subdivisions Fiscales

Murs non mitoyens

Murs mitoyens

Renvois

Détails surfaciques

Détails linéaires

Cours d'eau

Cimetières

Bâti

Bâti léger

Parcelles 2020



Les informations contenues sur les cartes ne sont pas contractuelles, elles ne peuvent en aucun cas engager la responsabilité de la collectivité.



Département de la Côte d'Or  
Commune de CREANCEY, hameau de Baume  
Rue Saint Gervais  
Parcelles : ZS 1 et A 595

Envoyé en préfecture le 19/05/2022  
Reçu en préfecture le 19/05/2022  
Affiché le  
ID : 021-212102107-20220519-A2022\_22-AR

# PLAN SOMMAIRE DES LIEUX



Référence : d05058  
Date : 28/04/2021

Echelle: 1/1000

